

1900010



SESSION 2019

UE 10 – COMPTABILITÉ APPROFONDIE

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est **INTERDIT** et constituerait une **fraude** (le sujet est adapté à cette interdiction).

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants :

Page de garde	page 1
Présentation du sujet	page 3
DOSSIER 1 : Augmentation de capital (7 points)	page 3
DOSSIER 2 : Immobilisation (5,5 points)	page 4
DOSSIER 3 : Contrat à long terme (5 points)	page 5
DOSSIER 4 : Profession comptable (2,5 points)	page 6

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 : Informations relatives aux opérations sur le capital de la SA LE CAMPING

LE VAL D'ÉTÉ page 7

Annexe 2 : Informations relatives aux actionnaires page 7

DOSSIER 2

Annexe 3 : Informations sur la machine couleuse-empaqueteuse..... page 8

DOSSIER 3

Annexe 4 : Informations sur le contrat à long terme page 9

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

SUJET

Vous êtes chargés d'un portefeuille clients au sein du cabinet d'expertise comptable « JURA LACS FINANCES COMPTA ». Monsieur CERRUTI, expert-comptable et chef de mission au sein du cabinet vous confie la gestion de quatre dossiers indépendants.

Pour l'ensemble des dossiers, l'exercice comptable coïncide avec l'année civile. Le taux de TVA est de 20 %.

DOSSIER 1 – AUGMENTATION DE CAPITAL (7 points)

Au cœur de la région des Lacs dans le Jura, situé au bord du lac naturel de Clairvaux les lacs, la société anonyme LE CAMPING LE VAL D'ÉTÉ est une société au capital de 160 000 € (20 000 actions de 8 €) entièrement libéré.

Ce camping propose des hébergements de qualité avec un accès direct à la plage, un parc aquatique avec des toboggans, une piscine couverte et chauffée dans une atmosphère familiale et conviviale.

Face au succès grandissant de son activité, les dirigeants ont décidé de porter le nombre d'emplacements dans le camping de 350 à 500. Cet axe de développement a nécessité de nouvelles ressources financières. C'est la raison pour laquelle les dirigeants ont procédé à une augmentation de capital en 2018.

Partie 1 - La société anonyme LE CAMPING LE VAL D'ÉTÉ

Travail à faire

À l'aide de l'annexe 1,

1. Exposer les règles de libération du capital dans une société anonyme à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire.
2. Après avoir donné la signification de la prime d'émission, calculer son montant unitaire.
3. Enregistrer toutes les écritures relatives à cette augmentation de capital au titre de l'année 2018. Justifier le montant reçu par la SA LE CAMPING LE VAL D'ÉTÉ au 30 avril 2018.
4. La SA LE CAMPING LE VAL D'ÉTÉ pourra-t-elle procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2018 ? Justifier la réponse.

Partie 2 - Les actionnaires

Travail à faire

À l'aide des annexes 1 et 2,

5. Déterminer le nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à la société ESPACE-VERT 39 pour participer à l'augmentation de capital. Indiquer la décision qui a

été prise par la société ESPACE-VERT 39 concernant les droits préférentiels de souscription non utilisés. Justifier la réponse.

6. Justifier le coût d'acquisition d'une action nouvelle pour la société ESPACE-VERT 39.
7. Indiquer le montant décaissé par la société ESPACE-VERT 39 le 30 avril 2018 pour l'acquisition d'une action nouvelle. Enregistrer au 30 avril 2018 chez la société ESPACE-VERT 39 l'acquisition des 1 500 actions LE CAMPING LE VAL D'ÉTÉ. Justifier le classement comptable des titres.
8. Indiquer le coût d'acquisition pour Monsieur PHILIPPE pour la souscription à une action nouvelle. Justifier ce montant.

DOSSIER 2 – IMMOBILISATION (5,5 points)

La Société Anonyme LES FROMAGERIES DU JURA implantée à Clairvaux les lacs dans le Jura est une entreprise leader dans la fabrication du comté. Afin d'assurer le développement de la société, les dirigeants ont décidé de diversifier leur production en proposant du fromage à tartiner sous forme de portion individuelle.

Ce nouvel axe stratégique impliquerait l'acquisition d'un nouveau matériel : une couleuse-empaqueteuse dont les caractéristiques vous sont données en annexe 3.

Travail à faire

À l'aide de annexe 3,

1. Justifier à quelle catégorie d'actif immobilisé appartient la machine couleuse-empaqueteuse ?
2. Après avoir rappelé la période d'incorporation des coûts, déterminer le coût d'acquisition de cet actif. Justifier ce montant.
3. Procéder à l'enregistrement comptable de cet actif.
4. Indiquer quelles seraient les incidences sur le coût d'acquisition du matériel dans l'hypothèse où les tests de fonctionnement auraient été réalisés par du personnel de l'entreprise. Comptabiliser l'acquisition de cet actif dans cette hypothèse.
5. Comptabiliser les écritures relatives aux amortissements de cet actif au 31/12/2018.
6. Qualifier comptablement la modification de la durée d'utilisation envisagée par les dirigeants de la SA LES FROMAGERIES DU JURA et indiquer quelle serait, au titre de cette modification, la dotation comptable de l'exercice 2020.

DOSSIER 3 – CONTRAT À LONG TERME (5 points)

La SAS COLAS, créée en 1934, est un des leaders des travaux publics en France. Elle participe à la construction des projets structurants. Les plus récents sont ceux de la ligne à grande vitesse, la mise en 2 x 3 voies d'autoroute, la réalisation du terrassement pour une nouvelle plateforme d'un aéroport et actuellement, entre autre, la réalisation d'un échangeur autoroutier.

M. CERRUTI vous demande de traiter un dossier relatif à un contrat à long terme.

Travail à faire

À l'aide de l'annexe 4,

1. Justifier pourquoi le contrat signé par la SAS COLAS est qualifié de contrat à long terme d'après les dispositions de l'article 622-1 du PCG.
2. Rappeler l'écriture relative à ce contrat au 31/12/2017.
3. Après avoir distingué les méthodes de comptabilisation des contrats à long terme, justifier la décision de la SAS COLAS de changer de méthode pour ce contrat. Citer et définir le principe comptable remis en cause par la décision de la SAS COLAS de changer de méthode de comptabilisation.
4. Comptabiliser l'écriture relative au changement de méthode en 2018.
5. Indiquer les conséquences comptables qu'entraîne ce changement de méthode sur les documents de synthèse.

DOSSIER 4 – PROFESSION COMPTABLE ET DÉONTOLOGIE (2,5 points)

La SAS EONAIR a été créée il y a cinq ans par un ami de M. CERRUTI, expert-comptable associé du cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA. Lors de sa création et afin de soutenir son développement, M. CERRUTI a investi dans le capital de la SAS EONAIR et en détient une part substantielle. Pour faire face au développement de son activité et des tâches comptables à assurer, les dirigeants de la SAS EONAIR souhaitent faire appel à un expert-comptable et sollicitent le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA.

Travail à faire

- 1. M. CERRUTI pourra-t-il accepter d'être l'expert-comptable de la SAS EONAIR ? Justifier la réponse en rappelant les incompatibilités applicables aux experts-comptables.**
- 2. Le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA peut-il fixer librement le montant de ses honoraires pour ses différentes missions ? Justifier la réponse.**

Afin d'accélérer le développement de sa clientèle, le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA a fait appel à une agence de communication pour réaliser une campagne publicitaire radio. Le spot envisagé énumérera l'ensemble des missions que peut proposer le cabinet et finira par le slogan suivant :

« Les experts-comptables peuvent en faire beaucoup pour votre entreprise et le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA peut en faire beaucoup plus que tous les autres cabinets ! ».

Travail à faire

- 3. Le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA peut-il faire de la publicité et le spot envisagé est-il approprié ? Justifier la réponse.**

Annexe 1
Informations relatives aux opérations sur le capital de la SA LE CAMPING
LE VAL D'ÉTÉ

- Au 1^{er} janvier 2018, le capital s'élève à 160 000 €, il est constitué de 20 000 actions de valeur nominale 8 €.
- Le montant des réserves libres s'élève à 5 000 €.
- Le titre de la SA LE CAMPING LE VAL D'ÉTÉ est évalué à 21 € avant l'augmentation de capital.
- Le 1^{er} mars 2018, l'AGE décide d'émettre 10 000 actions de valeur nominale 8 € au prix d'émission de 9 €. Les modalités de libération du capital sont les suivantes :
 - appel du minimum légal à verser au plus tard le 30 avril 2018 ;
 - appel du solde le 1^{er} mars 2019.
- Le 30 avril 2018, la banque informe la société que toutes les actions ont été souscrites et libérées du minimum légal. Monsieur ZEF, détenteur de 500 nouvelles actions, s'est libéré par anticipation de la totalité de son apport.
- Le 2 mai 2018, la banque nous a indiqué que les frais liés à cette augmentation de capital (honoraires du notaire, frais de publicité légale) s'élèvent à 2 500 € HT. Ces frais ont été enregistrés à l'actif. Ces frais seront amortis sur une durée de 5 ans sans prorata temporis.

Annexe 2
Informations relatives aux actionnaires

La société ESPACE-VERT 39 détient 4 000 titres depuis la création de la société. Elle a décidé de ne souscrire qu'à 1 500 titres à l'occasion de cette augmentation de capital.

Monsieur PHILIPPE qui ne possédait aucun titre de cette société, a acquis 500 titres à l'occasion de cette augmentation de capital. Pour réaliser cette opération, il a acquis le nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à leur valeur théorique.

Annexe 3

Informations sur la machine couleuse-empaqueteuse

Une couleuse-empaqueteuse permet de produire, conditionner et mettre automatiquement en boîte six portions des fromages à pâte molle.

En janvier 2018, différentes études menées par deux cabinets de conseil ont montré l'intérêt de cet axe de développement. Leurs honoraires se sont élevés à 4 000 € HT. À partir de mars 2018, une réorganisation des locaux a commencé à être mise en œuvre afin de rendre possible l'installation de la machine.

Le 1^{er} juin 2018, la SA LES FROMAGERIES DU JURA prend la décision d'acquérir cette machine. Le 5 juin, la société commande auprès de son fournisseur FROMALUX la couleuse-empaqueteuse.

Cette machine est livrée et facturée le 10 juin 2018. La facture du fournisseur FROMALUX mentionne les informations suivantes :

Éléments	Montants HT
Montant brut du matériel	220 000 €
Remise sur le montant brut	10 %
Frais de transport et assurance	800 €
Frais de montage liés à l'installation	300 €
Test de fonctionnement	400 €

Cette machine est financée en totalité par un emprunt. Cet actif éligible a engendré des coûts d'emprunt sur la période de production qui s'élèvent à 500 €. L'entreprise mène une politique d'activation de ses coûts.

Le 25 juin, deux salariés de LES FROMAGERIES DU JURA sont formés à l'utilisation de cette nouvelle machine par un salarié de l'entreprise FROMALUX. Une facture d'un montant de 1 000 € HT a été envoyée par FROMALUX à la SA LES FROMAGERIES DU JURA.

Le 1^{er} juillet 2018, la machine est en état de fonctionner. La durée d'utilisation de la machine est estimée à 10 ans avec une consommation linéaire des avantages économiques. Fiscalement, le bien est amorti sur la même durée.

Le fournisseur s'engage à reprendre cette machine pour un montant de 20 000 € à la fin d'utilisation.

Les dirigeants de la SA LES FROMAGERIES DU JURA envisagent une réduction de la durée d'utilisation de la machine couleuse-empaqueteuse à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette durée passerait de 10 ans à 6 ans, en raison d'une augmentation des parts de la SA LES FROMAGERIES DU JURA sur le marché du fromage à tartiner.

Annexe 4
Informations sur le contrat à long terme

La SAS COLAS travaux publics a signé, en décembre 2016, un contrat d'une durée de trois ans, à effet au premier janvier 2017, portant sur la rénovation et l'agrandissement du réseau d'assainissement d'une agglomération.

Les revenus contractuels seront perçus si les travaux sont conformes aux termes du contrat.

Données relatives au contrat

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Prix de vente ferme HT			5 000 000 €
Coût de revient total			4 400 000 €
Coût cumulé des travaux exécutés et acceptés	1 320 000 €	3 080 000 €	

La SAS COLAS utilise depuis toujours la méthode à l'achèvement pour comptabiliser ses contrats à long terme. Elle décide, à partir de l'exercice 2018, de changer de méthode de comptabilisation de ses contrats à long terme.

Par mesure de simplification, le taux d'IS retenu sera de 33,^{1/3} %.

